

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIF CREDIT FI (FCP)

Code ISIN Part C : FR0010590950 - Part R : FR0010752543 – Part I : FR0011844034 – Part G : FR0012074151

Cet OPCVM est géré par Lazard Frères Gestion SAS

Objectif et politique d'investissement

- Classification de l'OPCVM** : Obligations et autres titres de créances internationaux.
- Objectif de gestion** : L'objectif de gestion vise à atteindre, sur une durée de placement recommandée de 3 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à Eonia + 2,70% pour les parts C et G, Eonia + 2,30% pour la part I et Eonia + 2% pour la part R.
- Politique d'investissement** : Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dette est plus risqué que la dette senior ou sécurisée), ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US ou Livre Sterling. Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci. Le portefeuille du FCP est composé :
 - ✓ jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, émis par des émetteurs de la catégorie Investment Grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion et notés au minimum BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ainsi que dans une limite de 20% maximum de l'actif net en obligations ou titres émis par des émetteurs de la catégorie spéculative/High Yield selon l'analyse de la société de gestion ou notés en dessous de BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion ou non notés par une agence de notation. Les émissions ou titres spéculatifs/High Yield ne pourront pas dépasser 50% maximum de l'actif net du FCP.
 - ✓ jusqu'à 75% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Dollar US ou Livre Sterling. Le risque de change sera couvert de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% maximum de l'actif net.
 - ✓ d'actions ordinaires (10% maximum de l'actif net) provenant d'une conversion ou d'échange de dettes.
 - ✓ d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européens à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.

Le gérant pourra investir dans les titres intégrant des dérivés suivants : produits structurés, dettes subordonnées, obligations convertibles et obligations convertibles contingentes (ces dernières à hauteur de 30% maximum de l'actif net).

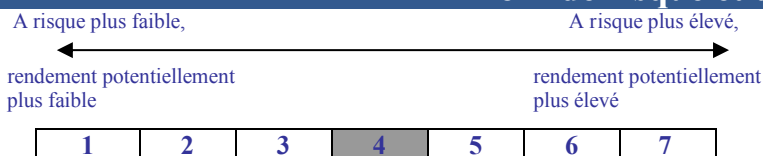
Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (les CDS étant limités à 40% maximum de l'actif) et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux et de change.

Pour les parts C, R et I, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Pour la part G, le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la société de gestion.

- Faculté de rachat** : Les demandes de rachat sont centralisées avant 12h00 chaque jour d'évaluation de la valeur liquidative auprès de Caceis Bank. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement.
- Durée de placement recommandée** : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition au risque de taux et de change explique le classement du FCP dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

L'impact des techniques telles que des produits dérivés est le risque d'amplification des pertes du fait du recours à ce type d'instrument financier.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	Parts C, I, G et R : 4%
Frais de sortie	Parts C, I et G : Néant Part R : 2%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	Part C : 0.29%* Part R : 0.97%* Part I : 0.68%* Part G : 0.29%*
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance (Parts C, R & G)	30% de la surperformance au-delà de Eonia +3%. Cette commission sera plafonnée à 2%. Montant de la commission de sur-performance facturé au titre du dernier exercice** : Néant

* Les chiffres communiqués se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2016. Ces chiffres peuvent varier d'un exercice à l'autre.

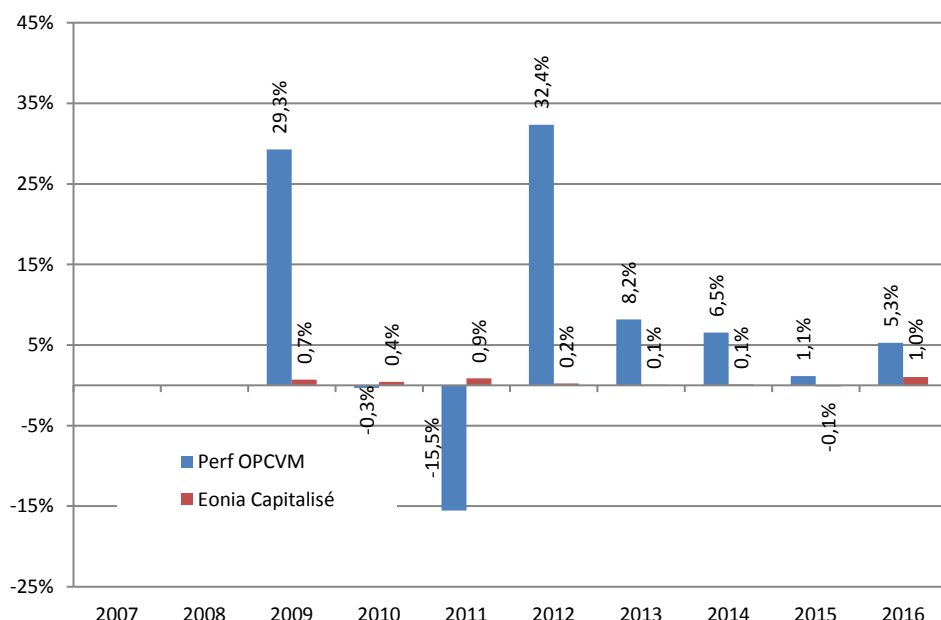
La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

(**En cas de rachat, une quote-part de la provision pour frais de gestion variable sur l'encours constaté comptablement lors de la dernière valorisation est, au prorata du nombre de parts rachetées, acquise définitivement à la société de gestion dès le rachat. Il se peut alors que la commission de surperformance facturée soit supérieure au plafond de la commission de surperformance)

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2008.
- Devise : Euro.
- La part C a été choisie pour le calcul des performances.

Informations pratiques

- Nom du dépositaire :** Caceis Bank
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée quotidiennement sur internet : www.lazardfreresgestion.fr et par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- Catégorie de parts :** La part C a été retenue pour le calcul des frais et la présentation des performances du FCP.
- Lieu et modalités d'obtention des informations sur les autres catégories de parts du FCP qui sont commercialisées dans le même Etat membre :** Lazard Frères Gestion, 25 rue de Courcelles 75008 Paris - Relations Extérieures – Du lundi au vendredi de 9h à 17h – Tel : 01 44 13 01 79.
- Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP. Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15 mars 2017**.
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Lazard Frères Gestion.